Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20261116-81_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 20/11/2026
Et Publication ou notification du : 20/11/2026

L'an 2026, le 16 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/11/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, WILLERY Jessica, Melle BOUËDEC Vincianne, MM : DELCOURT Xavier, GUESNEY Sébastien, HEMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Adrien, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE YAOUANQ Carole à M. LE HYARIC Patrick, SIMON Nicole à Mme LE BARTZ Martine

A été nommée secrétaire : M. DELCOURT Xavier

81_2026 – Renouvellement de la convention relative à la Médecine professionnelle et préventive auprès du Centre de Gestion du Morbihan

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions

Chaque collectivité doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention pour la prestation de médecine professionnelle et préventive avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan arrive à échéance au 31 décembre 2026.

La prestation mentionnée ci-dessus, permet de confier au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Morbihan, pour le compte de la commune, les missions suivantes :
- La surveillance médicale au profit des agents en poste (visite d'embauche et périodiques)
- L'action en milieu de travail (amélioration des conditions de travail, adaptation et aménagement des postes,..)

Vu l'avis rendu favorable à l'unanimité par le CST lors de la commission du 22 septembre 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de renouveler la convention relative à la Médecine professionnelle et préventive auprès du Centre de Gestion du Morbihan à compter du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2032
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 19/11/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL MORBIHAN

Le secrétaire de séance
Xavier DELCOURT